## COMMUNE de CREPOL MODIFICATION SIMPLIFIEE n°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

## Approbation de la modification simplifiée n°1

Objet : caractère exécutoire de l'acte

Nature et date de l'acte : Délibération du Conseil Municipal du 24 février 2020

Date de transmission au Préfet : 25 février 2020 compété le 2 mars 2020

Mesures de publicité:

➤ Affichage en mairie : à compter du 25 février 2020

➤ Insertion dans la presse : 27 février 2020

## Contrôle de légalité:

> Date de la lettre au maire : /

Observations: /

Date à laquelle la délibération devient exécutoire:	2 mars 2020

Pour le Chef du Service Aménagement du Territoire et Risques Le Responsable de l'unité territoriale

signé Tanguy QUEINEC

Copie: SATR/PA – unité territoriale Nord